

Image not found or type unknown



Contestation d'augmentation de loyers

Par **johny**, le **08/10/2009** à **16:49**

Bonjour,

Mon locataire est parti avec des loyers impayés ; il conteste maintenant toutes les augmentations de loyers effectuées durant les 12 années de location.

Q. Ne devait-il pas les contester dès qu'elles avaient lieu ?

Q. N'y a t-il pas un délai pour faire de telles réclamations ?

Merci